



Association GERPLA
Le Puy Basset - 15140 FONTANGES
Tél: 06 21 44 50 22

secretariat@gerpla.fr
www.gerpla.fr

Collectif de Réflexion et d'Action

Présent·es : Sandrine (Graines de Vies – 33), Benoît (Duo Solidarité – 35), Thérèse (Le Vallon d'Abriès – 43), Louise (Regain – 64) et Julia (secrétariat).

Ordre du jour :

1. Des nouvelles des lieux
2. Suite à l'Assemblée Générale
3. Rencontres d'automne

1. Des nouvelles des lieux

Duo Solidarité va bientôt rencontrer le département (Ille-et-Villaine) pour discuter d'un projet d'ouverture d'un nouveau LVA, qui s'ajouterait à *La Porte* et à *Horizons* (séjours de rupture) déjà gérés par l'association Duo Solidarité. *La Boussole* permettrait de créer un Lieu de Rencontre Parents-Enfants (LRPE) pour continuer de répondre aux besoins rencontrés dans les prises en charges. Les participant·es du CC ont donné des conseils à Benoît pour cette rencontre à venir (mettre en avant les notions de répit parental, d'espace tiers, de temps long permettant d'expérimenter un quotidien de manière sécurisée), et les coordonnées d'autres dinosaures lui ont également été transmises.

Graines de Vies déplore que la situation avec son département d'implantation soit toujours complexe. L'ASE du 33 va enfin mettre en place des référent·es pour les enfants accueilli·es en LVA, alors que certain·es sont placé·es depuis 5 ans à La Maison des Enfants. **Conseil pour s'assurer de la présence d'une personne référente de l'accueilli·e au l'ASE :** l'inscrire dans les conditions sine qua none d'accueil sur la convention ou le contrat de séjour. Malheureusement, ça n'enlève pas le risque d'avoir un nom sur le papier, mais pas grand monde derrière.

Le Vallon d'Abriès. Thérèse a annoncé son départ à la retraite d'ici un an. Et bonne nouvelle, a priori, Bertille et Olivier, les actuel·les salarié·es, seraient partant·es pour reprendre le LVA ! En plus, le tribunal prud'homal vient de rendre sa décision, attendue depuis plusieurs années par le LVA, et a débouté les demandes des ancien·nes salarié·es avec qui il y avait litige. Les perspectives sont donc sereines pour le Vallon. Mais Thérèse reste très affectée par ce qui est arrivé aux Bois Noirs (cf derniers CC). Nous sommes sans nouvelles des ancien·nes permanent·es responsables depuis plusieurs mois. Le CC souligne la difficulté de soutenir les lieux rencontrant des problèmes alors même que sa propre place (soi, son association, ses accueilli·es...) est si fragile. Il paraît nécessaire d'avoir **un syndicat des LVA** qui pourrait assurer leur défense, de manière collective, et constituer un contre-pouvoir face à l'administration. Les recherches d'un nouvel avocat partenaire du Gerpla progressent : l'avocat de Duo Solidarité sera bientôt contacté, tout comme l'avocate qui fait partie du CA de Regain.

Regain a été convié à une « commission des directeurs d'établissements » en compagnie de nombreuses associations/structures liées à la protection de l'enfance (MECS, AEMO,

LVA...), à l'initiative du département (64). Celui-ci veut mener une importante réforme du secteur :

- Accent mis sur la création de places de « placement à domicile », avec AEMO renforcée. Outre l'étonnant oxymore, on connaît les limites du dispositif puisque la présence des éducateurs AEMO ne peut être que partielle (ne fonctionne que 6 jours sur 7 et pas la nuit) mais qui doit présenter un avantage financier, au moins à court terme.
- Révision des autorisations des lieux d'accueils du département, pour les mettre en règle. Cela pour répondre à une loi parue récemment, qui prendra effet en 2023. *Trouver le texte de loi.*
- Harmonisation de la tarification vers le bas, via notamment la vérification des prix par rapport aux ratios d'encadrement et la révision à la baisse des prix de journée à partir de 3 jours d'absence consécutifs de l'accueilli·e (-20€ au 4ème jour). Par ailleurs, la tarification va être déconnectée du service protection de l'enfance et revenir à la tarification générale du département. Ce qui signifie qu'elle sera gérée par des personnes complètement déconnectées du terrain.

Parmi les « invité·es » à cette réunion, il n'y a pas que les LVA qui se sentaient concernés et menacés : les petites MECS aussi. Les contacts avec ces institutions sont maintenus par Regain, pour pouvoir faire front. La différence de discours entre les deux élues présentes, qui parlaient des structures du territoire comme des partenaires, et les hauts techniciens du département, qui les considéraient plutôt comme des prestataires, est à déplorer.

Par ailleurs, Louise de Regain, a été sollicitée par un député parlementaire (son ancien élève) inscrit à la commission Protection de l'Enfance, qui aimerait proposer un projet de loi sur la protection de l'enfance. Elle lui a transmis un texte dénonçant l'errance institutionnelle des enfants « protégés » entre des grosses structures inopérantes et engendrant des « jeunes à difficulté multiples », leur grandissante psychiatrie. Un texte qui « enfonce des portes ouvertes » à l'intention des nouvelles personnes qui vont arriver dans les instances décisionnelles.

2. Suite à l'Assemblée Générale

Lien avec l'UNAPS.

Durant l'Assemblée Générale, Gio Rossi (fondateur de l'UNAPS et ancien permanent d'un LVA adhérent au GERPLA) a proposé au Gerpla d'adhérer à l'UNAPS. L'adhésion est d'un montant équivalent à celle du GERPLA, à savoir 400€.

Cette proposition soulève plusieurs questions. Quel est son sens précis, alors que le GERPLA n'est adhérent à aucun autre groupement ? Le Gerpla est proche d'OSER, de FASTE mais n'y adhère pas. Un rapprochement politique de tous les groupements de LVA est à encourager (communication des documents de travail, administratifs, juridiques, cosignature d'écrits, etc.), mais est-ce que cela doit nécessairement passer par l'adhésion ?

De plus, l'UNAPS n'est plus une association, mais une branche de l'entreprise de M. Rossi. Une adhésion garde-t-elle encore du sens dans ce cas là ?

Enfin, Rossi ou l'UNAPS ou les Bruyères n'ont pas renouvelé récemment leur adhésion au GERPLA. Il faut éclaircir cette situation.

Les autres membres du CC seront sollicité·es pour donner leur avis sur la question.

Avis sur l'Assemblée Générale en visioconférence.

L'AG en visio était une première pour le Gerpla. Elle a été réalisée à l'aide d'un site libre et sécurisé, Jiitsi Meet, d'une grande facilité de prise en main et qualité. Nous souhaitons savoir si c'est une manière de tenir des AG qui convienne au GERPLA et à ses adhérent·es.

Les avantages : facile d'accès, permet une participation en pointillée en cas d'incident à gérer sur le lieu d'accueil, permet de toucher plus de monde, un outil dont on a l'habitude maintenant, gros gain de temps et d'énergie quand il n'y a pas besoin de traverser la France pour une journée de réunion,

Les inconvénients : possibles soucis techniques, plus difficile de faire respecter le timing à cause de l'éparpillement de chacun·e, on se coupe la parole, lecture des documents (notamment le budget) plus complexe, sentiment de solitude en lisant les rapports devant une caméra. Absence de socialisation avant et après l'AG, alors que ce sont des moments humains importants pour le réseau.

Pistes :

- un outil pratique de temps en temps mais qui ne doit pas entièrement remplacer les AG physiques.
- proposer des évènements mixtes : une réunion physique que l'on peut aussi rejoindre en visio (mais nécessite sûrement du matériel adéquat).
- si on maintient les AG physiques, les inscrire dans des rencontres plus larges, afin de rentabiliser le déplacement et l'engagement humain.

⇒ Julia va faire un mail à chaque participant·e à cette AG afin de recueillir d'autres avis.

3. Rencontres d'Automne.

L'organisation de Rencontres d'Automne a été proposée en mai au Roucoux et validée lors des CC suivants. Le lieu (LVA Pollen dans l'Yonne) et la date (10-11 novembre 22) ont été bloqué·es et un début de programme ébauché. Il faudrait maintenant valider le programme pour commencer à diffuser la communication de cet évènement.

Puisque c'est dans un mois, il y a une sorte d'urgence. Sandrine relance François.